



Le Saint-Siège

ENTRETIEN DU PAPE FRANÇOIS AVEC L'UNION INTERNATIONALE DES SUPÉRIEURES GÉNÉRALES (UISG)

Salle Paul VI
Jeudi 12 mai 2016

[Multimédia]

[La première question est relative à une meilleure insertion des femmes dans la vie de l'Église]. Pape François, vous avez dit que « le génie féminin est nécessaire dans toutes les expressions de la vie de l'Église et de la société » ; toutefois, les femmes sont exclues des processus décisionnels dans l'Église, surtout aux plus hauts niveaux, et de la prédication lors de l'Eucharistie. Le lien que les processus décisionnels et la prédication ont avec l'ordination sacerdotale constitue un frein important à la pleine réception par l'Église du « génie féminin ». Voyez-vous un moyen de séparer de l'ordination aussi bien les rôles de leadership que la prédication lors de l'Eucharistie, de façon à ce que notre Église puisse être plus ouverte au génie des femmes, dans un avenir très proche ?

Il y a différentes choses que nous devons distinguer. La question est liée à la fonctionnalité, elle est étroitement liée à la fonctionnalité, tandis que le rôle des femmes va plus loin. Mais je répondrai d'abord à la question, puis nous en parlerons... J'ai vu qu'il y avait d'autres questions qui allaient plus loin.

Il est vrai que les femmes sont exclues des processus décisionnels dans l'Église : exclues non, mais l'insertion des femmes dans les processus décisionnels est très faible. Nous devons aller de l'avant. Par exemple — je ne vois vraiment pas de difficulté — je crois qu'au Conseil pontifical justice et paix, c'est une femme qui gère le secrétariat, une religieuse. Une autre a été proposée et je l'ai nommée, mais elle a préféré refuser, car elle devait aller ailleurs pour effectuer d'autres œuvres pour sa Congrégation. On doit aller plus loin, car pour de nombreux aspects des processus décisionnels, l'ordination n'est pas nécessaire. Dans la réforme de la Constitution apostolique *Pastor bonus*, à propos des dicastères, quand il n'y a pas la juridiction qui vient de

l'ordination — c'est-à-dire la juridiction pastorale — on ne voit pas écrit que cela peut être une femme, je ne sais pas comme chef de dicastère, mais... Par exemple pour les migrants : au dicastère pour les migrants, une femme pourrait aller. Et lorsque c'est nécessaire — maintenant que les migrants entrent dans un dicastère — ce sera le préfet de la juridiction qui donnera son autorisation. Mais dans l'ordinaire, elle peut y aller, dans l'exécution du processus décisionnel. Pour moi, l'élaboration des décisions est très importante : pas seulement l'exécution, mais également l'élaboration, c'est-à-dire que les femmes, qu'elles soient consacrées ou laïques, entrent dans la réflexion du processus et dans la discussion. Car la femme regarde la vie avec ses propres yeux et nous les hommes ne pouvons la regarder ainsi. Et la façon pour une femme de voir un problème, de voir toute chose est différente de celle des hommes. Ils doivent être complémentaires, et dans les consultations, il est important qu'il y aient des femmes.

J'ai fait l'expérience à propos d'une difficulté à Buenos Aires : en l'abordant avec le conseil presbytéral — donc tous des hommes — elle était bien traitée ; puis, le fait de l'aborder avec un groupe de femmes religieuses et de laïques a beaucoup, beaucoup enrichi et favorisé la décision avec une vision complémentaire. Cela est nécessaire, cela est nécessaire ! Et je pense que nous devons aller de l'avant, sur ce point le processus décisionnel avisera.

Vient ensuite le problème de la prédication lors de la célébration eucharistique. Il n'y a aucun problème avec le fait qu'une femme — une religieuse ou une laïque — fasse la prédication lors d'une liturgie de la Parole. Il n'y a pas de problème. Mais dans la célébration eucharistique, il y a un problème liturgico-dogmatique, car la célébration est une — la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique, c'est une unité — et Celui qui la préside est Jésus Christ. Le prêtre ou l'évêque qui préside, le fait en la personne de Jésus Christ. C'est une réalité théologico-liturgique. Dans cette situation, étant donné que l'ordination des femmes n'existe pas, elles ne peuvent pas présider. Mais l'on peut étudier davantage et mieux expliquer ce que je viens de dire de façon très rapide et un peu simple.

En revanche, dans le *leadership*, il n'y a pas de problème : en cela nous devons aller de l'avant, avec prudence, mais en cherchant des solutions.

Il y a deux tentations ici, auxquelles nous devons prendre garde.

La première est le féminisme : le rôle de la femme dans l'Église n'est pas du féminisme, c'est du droit ! C'est un droit de baptisée avec les charismes et les dons que l'Esprit a donnés. Il ne faut pas sombrer dans le féminisme, car cela réduirait l'importance d'une femme. Je ne vois pas, en ce moment, de grand danger à ce sujet parmi les religieuses. Je n'en vois pas. Peut-être de temps en temps, mais en général, il n'existe pas.

L'autre danger, qui est une tentation très forte et j'en ai parlé plusieurs fois, est le cléricalisme. Et celui-ci est très fort. Pensons qu'aujourd'hui, plus de 60 pour cent des paroisses — dans les

diocèses, je l'ignore, mais c'est seulement un peu moins — n'ont pas de conseil pour les affaires économiques ni de conseil pastoral. Qu'est-ce que cela signifie ? Que cette paroisse et ce diocèse sont conduits dans un esprit clérical, uniquement par le prêtre, qui n'applique pas la synodalité paroissiale, la synodalité diocésaine, qui n'est pas une nouveauté de ce Pape. Non ! Cela figure dans le droit canonique, c'est une obligation qu'a le curé d'avoir le conseil des laïcs, laïques et religieuses pour la pastorale et pour les affaires économiques. Et ils ne font pas cela. Et cela est le danger du cléricalisme aujourd'hui dans l'Église. Nous devons aller de l'avant et éliminer ce danger, car le prêtre est un serviteur de la communauté, l'évêque est un serviteur de la communauté, mais ce n'est pas le chef d'une entreprise. Non ! Cela est important. En Amérique latine, par exemple, le cléricalisme est très fort, très marqué. Les laïcs ne savent pas quoi faire, s'ils ne le demandent pas au prêtre... C'est très fort. Et c'est pourquoi la conscience du rôle des laïcs en Amérique latine est très en retard. L'on a sauvé un peu de cela uniquement dans la piété populaire : car c'est le peuple qui est acteur et le peuple a fait les choses telles qu'elles venaient ; et cet aspect n'intéressait pas beaucoup les prêtres, certains ne voyaient pas d'un bon œil ce phénomène de piété populaire. Mais le cléricalisme est une attitude négative. Et elle est complice car elle se fait à deux, comme le tango qui se danse à deux... C'est-à-dire : le prêtre veut cléricaliser le laïc, la laïque, le religieux et la religieuse, le laïc qui demande à être cléricalisé, car c'est plus facile. Cela est curieux. Moi, à Buenos Aires, j'ai eu cette expérience trois ou quatre fois : un bon curé, qui vient et me dit : « Vous savez, j'ai un laïc très doué à la paroisse : il fait cela, sait organiser, il s'implique, c'est vraiment un homme de valeur. Et si nous le faisons diacre ? ». En d'autres termes : « Et si nous le cléricalisons ? ». « Non ! Laisse-le rester laïc. Ne le fais pas diacre ». Cela est important. Cela vous arrive aussi que le cléricalisme vous freine bien souvent dans le développement licite de la chose.

Je demanderai — et je le ferai sans doute arriver à la présidente — à la Congrégation pour le culte de bien expliquer, de manière approfondie, ce que j'ai dit de façon un peu légère sur la prédication lors de la célébration eucharistique. Car je n'ai pas la théologie et la clarté suffisantes pour l'expliquer maintenant. Mais il faut bien distinguer : la prédication dans une liturgie de la Parole est une chose, et cela peut se faire ; la célébration eucharistique en est une autre, il y a là un autre mystère. C'est le Mystère du Christ présent et le prêtre ou l'évêque qui célèbrent *in persona Christi*.

Pour le *leadership*, c'est clair. Oui, je crois que cela peut être ma réponse générale à la première question. Voyons la seconde.

[La seconde question porte sur le rôle des femmes consacrées dans l'Église]. Les femmes consacrées travaillent déjà beaucoup avec les pauvres et avec les personnes marginalisées, elles enseignent la catéchèse, accompagnent les malades et les mourants, elles distribuent la communion, dans de nombreux pays, elles guident des prières communes en l'absence de prêtres et dans ces circonstances, elles prononcent l'homélie. Dans l'Église, il y a le bureau du diaconat permanent, mais il est ouvert uniquement aux hommes, mariés ou non. Qu'est-ce qui

empêche l'Église d'inclure les femmes parmi les diacres permanents, comme cela se faisait dans l'Église primitive ? Pourquoi ne pas constituer une commission officielle qui puisse étudier la question ? Pouvez-vous nous donner quelques exemples selon vous d'une meilleure insertion des femmes et des femmes consacrées dans la vie de l'Église ?

Cette question va dans le sens du « faire » : les femmes consacrées travaillent déjà beaucoup avec les pauvres, elles font beaucoup de choses... dans le sens du « faire ». Et vous évoquez la question du diaconat permanent. Certains pourront dire que les « diaconesses permanentes » dans la vie de l'Église sont les belles-mères [il rit, tous rient]. En effet, il y a cela dans l'antiquité : c'était un début... Je me souviens que c'était un thème qui m'intéressait assez quand je venais à Rome pour les réunions et que je logeais à la Domus Paul VI ; il y avait un théologien syrien, très bon, qui a écrit l'édition critique et la traduction des Hymnes d'Éphrem le Syrien. Et un jour, je l'ai interrogé sur cela, et il m'a expliqué qu'aux premiers temps de l'Église, il y avait quelques « diaconesses ». Mais que sont ces diaconesses ? Avaient-elles l'ordination ou pas ? Le Concile de Chalcédoine en parle (451), mais c'est peu clair. Quel est le rôle des diaconesses à cette époque ? Il semblerait — me disait cet homme, qui est mort, c'était un bon professeur, sage, érudit — que le rôle des diaconesses était d'aider lors du baptême des femmes, l'immersion, elles les baptisaient elles, pour la bienséance, également pour faire les onctions sur le corps des femmes, lors du baptême. Et il y a aussi une chose curieuse : lorsqu'il y avait un jugement matrimonial car le mari battait sa femme et que celle-ci allait se plaindre auprès de l'évêque, les diaconesses étaient chargées de constater les bleus laissés sur le corps de la femme par les coups du mari et en informer l'évêque. Je me souviens de cela. Il y a quelques publications sur le diaconat dans l'Église, mais les éléments permettant de comprendre ce qu'il a été sont peu clairs. Je crois que je demanderai à la Congrégation pour la doctrine de la foi qu'ils m'informent des études sur ce thème, car je vous ai répondu uniquement sur la base de ce que j'avais entendu de ce prêtre qui était un chercheur érudit et fiable, sur le diaconat permanent. Et je voudrais de plus constituer une commission officielle qui puisse étudier la question : je crois qu'il fera du bien à l'Église d'éclaircir ce point ; je suis d'accord, et j'interviendrai afin que quelque chose de ce genre soit fait.

Ensuite, vous dites : « Nous sommes d'accord avec vous, Saint-Père, qui avez à plusieurs reprises rapporté la nécessité d'un rôle plus important des femmes dans les positions décisionnelles dans l'Église ». Cela est clair. « Pouvez-vous nous donner quelques exemples selon vous d'une meilleure insertion des femmes et des femmes consacrées dans la vie de l'Église ? ». Je dirai une chose qui vient après, car j'ai vu qu'il y avait une question générale. Les femmes consacrées doivent aller aux consultations de la Congrégation pour les religieux, aux assemblées : cela est sûr. Les femmes consacrées doivent être présentes lors des consultations, sur les nombreux problèmes présentés. Autre chose : une meilleure insertion. Pour l'instant, rien de concret ne me vient à l'esprit, mais comme je l'ai dit : il faut solliciter l'avis de la femme consacrée, car la femme voit les choses avec une originalité différente de celle des hommes et cela enrichit : aussi bien dans la consultation que dans la décision et l'aspect concret.

Ces œuvres que vous faites avec les pauvres, les personnes marginalisées, enseigner la catéchèse, accompagner les malades et les mourants, sont des œuvres très « maternelles », où la maternité de l'Église peut davantage s'exprimer. Mais il y a des hommes qui font la même chose et qui la font bien : des consacrés, des ordres hospitaliers... et cela est important.

Par conséquent, sur le diaconat, oui, j'accepte et une commission qui clarifie bien cela me semble utile, surtout concernant les premiers temps de l'Église.

En ce qui concerne une meilleure insertion, je répète ce que j'ai dit auparavant.

S'il y a quelque chose à concrétiser, demandez-le moi maintenant : sur ce que j'ai dit, y a-t-il des questions supplémentaires, qui m'aideraient à penser ? Allez-y...

[La troisième question porte sur le rôle de l'Union internationale des supérieures générales]. Quel rôle pourrait avoir l'Union internationale des supérieures générales, afin qu'elle puisse avoir un mot à dire dans la pensée de l'Église, un mot qui soit écouté, étant donné qu'elle est le porte-parole de deux mille instituts de religieuses ? Comment se fait-il que très souvent, nous soyons oubliées et que nous ne participions pas, par exemple, à l'assemblée générale de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique ? L'Église peut-elle se permettre de continuer à parler de nous, au lieu de parler avec nous ?

Sœur Teresina, je vous demande un peu de patience, parce qu'il m'est venu à l'esprit ce qui m'avait échappé dans l'autre question, sur « que peut faire la vie consacrée féminine ? ». C'est un critère que vous devez revoir, que même l'Église doit revoir. Votre travail, le mien et celui de nous tous, est un travail de service. Mais moi, très souvent, je trouve des femmes consacrées qui font un travail de servitude, et non de service. C'est un peu difficile à expliquer, parce que je ne voudrais pas que l'on pense à des cas concrets, ce serait sans doute une mauvaise pensée, parce que personne ne connaît bien les circonstances. Mais pensons à un curé, à un curé que, par sécurité, nous imaginerons : « Non, non, mon presbytère est entre les mains de deux religieuses » — « Et ce sont elles qui le gèrent ? » — « Oui, oui ! » — « Et que font-elles, comme apostolat, la catéchèse ? » — « Non, non, seulement cela ! ». Non ! Cela est de la servitude ! Dites-moi, monsieur le curé, dans votre ville n'y aurait-il pas de braves femmes, qui ont besoin de travail ? Prenez-en une, deux, qui fassent ce service. Ces deux religieuses, qu'elles aillent dans les écoles, dans les quartiers, avec les malades, avec les pauvres. Voilà le critère : un travail de service et non de servitude ! Et vous, supérieures, quand on vous demande une chose qui relève davantage de la servitude que du service, ayez le courage de dire « non ». Cela est un critère qui aide beaucoup, parce que quand on veut qu'une femme consacrée fasse un travail de servitude, on sous-estime la vie et la dignité de cette femme. Sa vocation est le service : le service à l'Église, où qu'elle soit. Mais pas la servitude !

Voilà, à présent [je réponds à] Teresina ! « Quelle est, selon vous, la place de la vie religieuse

apostolique féminine au sein de l'Église ? Que manquerait-il à l'Église s'il n'y avait plus les religieuses ? ». Il manquerait Marie le jour de la Pentecôte ! Il n'y a pas d'Église sans Marie ! Il n'y a pas de Pentecôte sans Marie ! Mais Marie était là, peut-être ne parlait-elle pas... Cela je l'ai dit, mais j'aime le répéter. La femme consacrée est une icône de l'Église, une icône de Marie. Le prêtre, le curé, n'est pas une icône de Marie : c'est une icône des apôtres, des disciples qui sont envoyés pour prêcher. Mais pas de l'Église, ni de Marie. Quand je dis cela, je veux vous faire réfléchir sur le fait que « la » Église est féminine ; l'Église est femme : ce n'est pas « le » Église, c'est « la » Église. Mais c'est une femme mariée avec Jésus Christ, elle a son époux, qui est Jésus Christ. Et quand un évêque est choisi pour un diocèse, l'évêque — au nom du Christ — épouse cette Église particulière. L'Église est femme ! Et la consécration d'une femme en fait une icône précisément de l'Église et une icône de la Vierge. Et cela, nous les hommes, nous ne pouvons pas le faire. Cela vous aidera à approfondir, à partir de cette racine théologique, un rôle important dans l'Église. Et je voudrais que cela soit pris en compte.

Mais je suis entièrement d'accord [sur la conclusion de la troisième question]. L'Église : l'Église c'est vous, c'est nous tous. La hiérarchie — disons — de l'Église doit parler de vous, mais avant, et pendant, elle doit parler avec vous ! Cela est certain. Au cours de l'assemblée de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, vous devez être présentes. Oui ! Oui ! Je le dirai au préfet, au cours de l'assemblée, vous devez être présentes ! C'est clair, parce que parler d'une personne absente n'est même pas évangélique : elle doit pouvoir entendre, écouter se qui se pense, et ensuite, nous agissons ensemble. Je suis d'accord. Je n'imaginais pas tant de détachement, vraiment. Et merci de l'avoir dit si courageusement et avec ce sourire.

Je me permets une boutade. Vous l'avez fait avec ce sourire, que dans le Piémont, on appelle le sourire de la *mugna quacia* [avec un visage ingénu]. C'est bien ! Oui, vous avez raison pour cela. Je crois que cela est facile à réformer, j'en parlerai au préfet. « Mais cette assemblée ne parlera pas des sœurs, elle parlera d'autre chose... » — « Il est nécessaire d'écouter les sœurs parce qu'elles ont une autre vision de la chose ». C'est ce que j'avais dit auparavant : il est important que vous soyez toujours insérées... Je vous remercie de votre question.

Voulez-vous un éclaircissement par rapport à cela ? Quelque chose en plus ? Est-ce clair ?

Rappelez-vous bien de cela ! Que manquerait-il à l'Église si les religieuses n'existaient pas ? Il manquerait Marie le jour de la Pentecôte. La religieuse est l'icône de l'Église et de Marie ; et l'Église est féminine, épouse de Jésus Christ.

[La quatrième question concerne les obstacles que l'on rencontre en tant que femmes consacrées au sein de l'Église]. Très cher Saint-Père, de nombreux instituts affrontent le défi d'apporter des nouveautés dans la forme de vie et dans les structures, en revoyant les constitutions. Cela s'avère difficile, parce que nous sommes bloquées par le droit canonique. Prévoyez-vous des

changements dans le droit canonique, afin de faciliter cette nouveauté ? De plus, les jeunes d'aujourd'hui ont des difficultés à concevoir un engagement permanent, que ce soit dans le mariage ou dans la vie religieuse. Pourrions-nous être ouvertes à des engagements temporaires ? Un autre aspect : en accomplissant notre ministère en solidarité avec les pauvres et les personnes marginalisées, nous sommes souvent considérées de façon erronée comme des activistes sociales ou comme si nous prenions des positions politiques. Certaines autorités ecclésiales voudraient que nous soyons davantage mystiques et moins apostoliques. Quelle valeur est donnée à la vie consacrée apostolique, et en particulier aux femmes, par certaines parties de l'Église hiérarchique ?

Premièrement : les changements qui doivent être faits pour relever les nouveaux défis : vous avez parlé de nouveauté, nouveauté dans le sens positif, si j'ai bien compris, des choses nouvelles qui se présentent... Et l'Église est maîtresse en cela, parce qu'elle a dû changer, tant de fois, tant de fois, tant de fois au cours de l'histoire. Mais dans chaque changement, il faut un discernement, et l'on ne peut faire de discernement sans prière. De quelle manière se fait le discernement ? La prière, le dialogue, puis le discernement en commun. Il faut demander le don du discernement, de savoir discerner. Par exemple, un entrepreneur doit faire des changements dans son entreprise : il évalue concrètement, et fait ce que sa conscience lui dicte de faire. Dans notre vie, un autre personnage intervient : l'Esprit Saint. Et pour faire un changement, nous devons évaluer toutes les circonstances concrètes, cela est vrai, mais pour entrer dans un processus de discernement avec l'Esprit Saint, il faut la prière, le dialogue et le discernement commun. Je pense que sur ce point, nous ne sommes pas bien formés — quand je dis « nous » je parle aussi des prêtres — dans le discernement des situations, et nous devons chercher à faire des expériences et également à chercher des personnes qui nous expliquent bien comment se fait le discernement : un bon père spirituel qui connaît bien ces choses et qui nous explique, que ce n'est pas un simple « pour » et « contre », faire le total, et voilà. Non, c'est quelque chose de plus. Chaque changement que l'on doit faire exige d'entrer dans ce processus de discernement. Et cela vous donnera plus de liberté, plus de liberté ! Le droit canonique : mais il n'y a aucun problème. Le droit canonique a été changé au siècle dernier — si je ne me trompe pas — deux fois : en 1917, puis sous Jean-Paul ii. On peut faire des petits changements, on les fait. Ceux-là en revanche ont été deux changements de tout le Code. Le Code est une aide disciplinaire, une aide pour le salut des âmes, pour tout cela : c'est l'aide juridique de l'Église pour les procès, tant de chose, mais qui, au siècle dernier, par deux fois, a été totalement changé, refondu. Et ainsi, on peut changer des parties. Il y a deux mois est arrivée une demande de changer un canon, je ne me souviens plus très bien... J'ai fait mener une étude et le secrétaire d'Etat a lancé des consultations et tous ont été d'accord pour dire que oui, cela devait changer pour le plus grand bien, et cela a changé. Le Code est un instrument, cela est très important. Mais j'insiste : il ne faut jamais faire un changement sans faire un processus de discernement, personnel et communautaire. Et cela vous donnera une liberté, parce que vous placez là, dans le changement, l'Esprit Saint. C'est ce qu'a fait saint Paul, saint Pierre lui-même, lorsqu'il a senti que le Seigneur le poussait à baptiser les païens. Quand nous lisons le livre des Actes des apôtres, nous nous étonnons de tant de changement, de tant de

changement... C'est l'Esprit Saint ! Cela est intéressant : dans le livre des Actes des Apôtres, les protagonistes ne sont pas les apôtres, c'est l'Esprit. « L'Esprit a poussé à faire cela » ; « L'Esprit dit à Philippe : va à tel ou tel endroit, trouve le ministre de l'économie et baptise-le » ; « L'Esprit fait » ; « L'Esprit dit : non, ne viens pas ici »... C'est l'Esprit. C'est l'Esprit qui a donné le courage aux apôtres de faire ce changement révolutionnaire de baptiser les païens sans emprunter le chemin de la catéchèse juive ou des pratiques juives. Cela est intéressant : dans les premiers chapitres, il y a la Lettre que les apôtres, après le Concile de Jérusalem, envoient aux païens convertis. Ils racontent tout ce qu'ils ont fait : « L'Esprit Saint et nous avons décidé cela ». C'est un exemple de discernement qu'ils ont fait. Chaque changement, faites-le ainsi, avec l'Esprit Saint. C'est-à-dire : discernement, prière, et également évaluation concrète des situations.

Et pour le Code, il n'y a pas de problème, c'est un instrument.

En ce qui concerne l'engagement permanent des jeunes. Nous vivons dans une « culture du provisoire ». Un évêque me racontait, il y a un certain temps, qu'un jeune étudiant qui avait terminé l'université était allé le voir, il avait 23 ou 24 ans, et lui avait dit : « Je voudrais devenir prêtre, mais seulement pendant dix ans ». C'est la culture du provisoire. Dans le cas du mariage, il en est ainsi. « Je t'épouse jusqu'à ce que dure l'amour, et puis au revoir » Mais c'est l'amour entendu dans le sens hédoniste, dans le sens de cette culture d'aujourd'hui. Bien évidemment, ces mariages sont nuls, ils n'ont aucune validité. Ils n'ont aucune conscience de la durée perpétuelle d'un engagement. Dans le mariage, c'est ainsi. Dans l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*, si vous lisez la problématique, elle figure dans les premiers chapitres, lisez comment préparer le mariage. Une personne me disait : « Je ne comprends pas cela : pour devenir prêtre, vous devez étudier, vous préparer pendant huit ans, plus ou moins. Et puis, si cela ne va pas, ou si tu tombes amoureux d'une belle jeune fille, l'Église te permet : va, marie-toi, commence une autre vie ». Pour se marier — ce qui dure toute la vie, ce qui est « pour » la vie — dans de nombreux diocèses, la préparation se fait en trois, quatre entretiens... Mais cela ne va pas ! Comment un prêtre peut-il certifier que des personnes sont préparées au mariage, avec cette culture du provisoire, avec quatre explications seulement ? C'est un problème très sérieux. Dans la vie consacrée, j'ai toujours été frappé — positivement — par l'intuition de saint Vincent de Paul : il a vu que les sœurs de la charité devaient faire un travail si fort, si « dangereux », précisément aux marges, que chaque année, elles doivent renouveler leurs vœux. Uniquement pour un an. Mais, il l'avait fait comme charisme, pas comme culture du provisoire : pour donner la liberté. Je crois que dans la vie consacrée, les vœux temporaires facilitent cela. Et, je ne sais pas, voyez vous, mais je serais plutôt favorable sans doute à prolonger un peu les vœux temporaires, pour cette culture du provisoire qu'ont les jeunes aujourd'hui... Et prolonger le temps des fiançailles avant de célébrer le mariage ! Cela est important.

[Le Pape répond à présent à une partie de la question qui n'a pas été lue, mais qui était écrite]

Les demandes d'argent au sein de nos Églises locales. La question de l'argent est une question

très importante, aussi bien dans la vie consacrée, que dans l'Église diocésaine. Nous ne devons jamais oublier que le diable entre « par les poches » : aussi bien par les poches de l'évêque que par les poches de la Congrégation. Cela touche le problème de la pauvreté, j'en parlerai après. Mais l'avidité d'argent est la première étape qui va vers la corruption d'une paroisse, d'un diocèse, d'une congrégation de vie consacrée, c'est la première étape. Je crois que c'était à ce propos : le paiement pour les sacrements. Ecoutez, si quelqu'un vous demande de faire cela, dénoncez le fait. Le salut est gratuit. Dieu nous a envoyé le salut gratuitement ; le salut est comme un « gaspillage de gratuité ». Il n'y a pas de salut payant, il n'y a pas de sacrements payants. Cela est-il clair ? Je connais ce fait, au cours de ma vie, j'ai vu des cas de corruption à ce propos. Je me souviens d'un cas quand je venais d'être nommé évêque, j'avais la zone la plus pauvre de Buenos Aires : elle est divisée en quatre vicariats. Il y avait là de nombreux migrants des pays américains, et il arrivait que quand ils venaient pour se marier, les curés disaient : « Ces gens n'ont pas leur certificat de baptême » et quand ils le demandaient dans leur pays, on leur disait : « Oui, mais avant tu dois m'envoyer 100 dollars — je me souviens d'un cas — et puis je te l'enverrai ». J'ai parlé avec le cardinal, le cardinal a parlé avec l'évêque du lieu. Mais entre temps, les gens pouvaient se marier sans le certificat de baptême, avec le serment des parents ou des parrains. Cela est le paiement non seulement des sacrements, mais aussi des certificats. Je me rappelle qu'une fois, à Buenos Aires, un jeune qui devait se marier est allé à la paroisse pour demander le *nulla osta* pour se marier dans une autre : c'est un moyen simple. La secrétaire lui a dit : « Oui, venez demain, vous l'aurez, mais cela coûte très cher » : une belle somme. Pourtant, c'est un service : il s'agit seulement de constater les faits et de remplir le formulaire. Et lui — il s'agit d'un avocat, jeune, un brave garçon, très fervent, très bon catholique — il est venu me voir : « À présent, qu'est-ce que je dois faire ? » — « Tu y vas demain et tu lui dis que tu as envoyé le chèque à l'archevêque et que l'archevêque lui donnera le chèque ». Le commerce de l'argent.

Mais là, nous touchons un problème sérieux, qui est le problème de la pauvreté. Je vous dis une chose : quand un institut religieux — et cela vaut également pour d'autres situations —, quand un institut religieux se sent mourir, sent qu'il n'est plus capable d'attirer de nouveaux éléments, sent que le temps pour lequel le Seigneur avait choisi cette Congrégation est peut-être passé, il a alors la tentation de l'avidité. Pourquoi ? Parce que ses membres pensent : « Au moins nous avons de l'argent pour notre vieillesse ». Cela est grave. Et quelle est la solution que donne l'Église ? L'union des divers instituts ayant des charismes qui se ressemblent et aller de l'avant. Mais jamais, jamais l'argent n'est une solution pour les problèmes spirituels. C'est une aide nécessaire, mais juste ce qu'il faut. Saint Ignace disait, à propos de la pauvreté, qu'elle est la « mère » et le « mur » de la vie religieuse. Elle nous fait grandir dans la vie religieuse comme mère et elle la conserve. Et la décadence commence quand la pauvreté fait défaut. Je me rappelle, dans l'autre diocèse, quand un collège de religieuses très important devait refaire la maison des sœurs parce qu'elle était vieille, on devait donc la refaire ; et ils ont fait un beau travail. Ils ont fait un beau travail. Mais à cette époque — je parle de l'année 1993 ou 1994, plus ou moins — on disait : « Mettons tout le confort, une chambre avec une salle de bain privée et tout le reste et aussi un téléviseur ». Dans ce collège, qui était très important, de 14h à 16h, on ne trouvait plus une sœur

dans le collège : elles étaient toutes dans leur chambre à regarder le feuilleton télévisé ! Parce que cela est un manque de pauvreté et te conduit à une vie dans le confort, aux fantaisies... C'est un exemple, peut-être l'unique au monde, mais cela fait comprendre le danger du trop grand confort, du manque de pauvreté ou d'une certaine austérité.

[Nous publions l'autre partie de la question non lue mais écrite] : Les religieuses ne reçoivent pas de salaire pour les services qu'elles accomplissent, alors que les prêtres le reçoivent. Comment pouvons-nous montrer un visage attirant de notre subsistance ? Comment pouvons-nous trouver les ressources financières nécessaires pour accomplir notre mission ?

Je vous dirai deux choses. Premièrement : voir quel est le charisme, l'intérieur de votre charisme — chacun a le sien — et quelle est la place de la pauvreté, car il y a des congrégations qui exigent une vie de pauvreté très, très grande ; d'autres, pas tellement, et les deux sont approuvées par l'Église. Chercher la pauvreté selon son charisme. Ensuite : les économies. Il est prudent d'avoir des économies ; il est prudent d'avoir une bonne administration, peut-être avec quelques investissements, cela est prudent : pour les maisons de formation, pour mener de l'avant les écoles pour les pauvres, pour mener de l'avant les travaux apostoliques... Faire de sa propre congrégation une fondation : c'est ce qu'il faut faire. Et de même que la richesse peut faire mal et corrompre la vocation, la misère peut aussi le faire. Si la pauvreté devient misère, cela aussi fait mal. On voit là la prudence spirituelle de la communauté dans un discernement commun : l'économe informe, tous en parlent, oui, c'est trop, non, ce n'est pas trop... C'est une prudence matérielle. Mais s'il vous plaît, ne vous laissez pas tromper par les amis de la congrégation, qui ensuite vous « plumeront » et vous ôteront tout. J'ai vu de nombreuses maisons de religieuses, ou bien d'autres personnes me l'ont raconté, qui ont tout perdu parce qu'elles ont eu confiance en un tel... « très ami de la congrégation » ! Il y a tant de malins, tant de malins. La prudence est de ne jamais consulter une seule personne : quand vous avez besoin, il faut consulter diverses personnes, diverses. L'administration des biens est une très grande responsabilité, très grande, dans la vie consacrée. Si vous n'avez pas le nécessaire pour vivre, dites-le à l'évêque. Il faut dire à Dieu : « Donne-nous notre pain quotidien », le véritable. Mais il faut parler avec l'évêque, avec la supérieure générale, avec la congrégation pour les religieux. Cela pour avoir le nécessaire, parce que la vie religieuse est un chemin de pauvreté, mais ce n'est pas un suicide ! Et cela est une saine prudence. Cela est-il clair ?

Et ensuite, là où il y a des conflits en raison de ce que les Églises locales vous demandent, il faut prier, discerner et avoir le courage, quand il le faut, de dire « non » ; et avoir la générosité, quand il le faut, de dire « oui ». Mais voyez combien le discernement est nécessaire dans tous les cas !

Alors que nous exerçons notre ministère, nous restons solidaires avec les pauvres et les exclus, nous sommes souvent considérées de façon erronée comme des activistes sociales ou comme des personnes qui prennent des positions politiques. Certaines autorités ecclésiales voient notre ministère de façon négative, en soulignant que nous devrions être plus concentrées sur une forme

de vie mystique. Dans ces circonstances, comment pouvons-nous vivre notre vocation prophétique ?

Oui. Toutes les religieuses, toutes les personnes consacrées doivent vivre de manière mystique, car votre vocation est un mariage ; vous avez une vocation à la maternité, c'est une vocation à être à la place de la Mère Église et de notre Mère Marie. Mais ceux qui vous disent cela, pensent qu'être mystique signifie être une momie, toujours en train de prier... Non, non. Il faut prier et travailler selon son propre charisme ; et quand le charisme te conduit à exercer ton activité avec les réfugiés, avec les pauvres, tu dois le faire, et alors on te dira que tu es « communiste » : c'est le moins pire qu'on te dira. Mais tu dois le faire. Car le charisme te conduira à cela. En Argentine, je me rappelle d'une sœur : elle a été provinciale de sa congrégation. Une brave femme, et elle travaille encore... elle a presque mon âge, oui. Et elle lutte contre les trafiquants de jeunes, de personnes. Je me rappelle que pendant le gouvernement militaire en Argentine, ils voulaient l'envoyer en prison, ils faisaient pression sur l'archevêque, ils faisaient pression sur la supérieure provinciale, avant qu'elle-même ne devienne provinciale, « car cette femme est communiste ». Et cette femme a sauvé tant de jeunes filles, tant de jeunes filles ! Et oui, c'est la croix. Qu'a-t-on dit de Jésus ? Qu'il était Belzébuth, qu'il avait le pouvoir de Belzébuth. Soyez préparées à la calomnie. Si vous faites le bien en priant devant Dieu, en assumant toutes les conséquences de votre charisme et que vous allez de l'avant, préparez-vous à la diffamation et à la calomnie, car le Seigneur a choisi cette voie pour Lui ! Et nous, évêques, nous devons protéger ces femmes qui sont l'icône de l'Église, quand elles font des choses difficiles et qu'elles sont calomniées et sont persécutées. Etre persécutés est la dernière des béatitudes. Le Seigneur nous a dit : « Heureux quand vous serez persécutés, insultés » et ce genre de choses. Mais ici le danger peut être : « Je vais de l'avant seul » — non, non : tu dois t'adresser à quelqu'un, on te persécute : parle. Avec ta communauté, avec ta supérieure, parle avec tous, cherche conseil, discerne : encore une fois il faut utiliser la parole. Et cette religieuse dont je parlais à présent, je l'ai trouvée un jour qui pleurait et qui disait : « Regarde la lettre que j'ai reçue de Rome — je ne dirai pas d'où — : Que dois-je faire ? — « Tu es une fille de l'Église ? » — « Oui ! » — « Réponds que tu seras obéissante à l'Église, et ensuite va voir ta supérieure, va trouver ta communauté, va voir ton évêque — c'était moi — et l'Église te dira ce que tu dois faire ; mais pas une lettre qui vient de 12.000 km de distance ». Car un ami des ennemis de la sœur avait écrit là-bas, elle avait été calomniée. Courageuses, mais avec humilité, discernement, prière, dialogue.

Voulez-vous nous adresser une parole d'encouragement, à nous les responsables qui supportons le poids de la journée ?

Mais reprenez votre souffle ! Le repos, car de nombreuses maladies viennent d'un manque de repos sain, de repos en famille... cela est important pour supporter le poids de la journée.

Vous mentionnez ici également les sœurs âgées et malades. Mais ces sœurs sont la mémoire de l'institut, ces sœurs sont celles qui ont semé, qui ont travaillé et qui maintenant sont paralysées ou

très malades, ou bien laissées de côté. Ces sœurs prient pour l'institut. Il est très important qu'elles se sentent impliquées dans la prière pour l'institut. Ces sœurs ont également une très grande expérience : qui plus, qui moins. Il faut les écouter ! Aller auprès d'elles : « Dites-moi, ma sœur, que pensez-vous de cela, de ceci ? ». Qu'elles se sentent consultées et de leur sagesse viendra un bon conseil. Soyez-en sûres.

C'est ce que j'ai envie de vous dire. Je sais que je me répète et que je dis toujours les mêmes choses, mais la vie est ainsi... J'aime qu'on me pose des questions, car elles me font réfléchir et je me sens comme le gardien de but, qui est là, en attendant d'où vient le ballon... Cela est bon et vous devez également faire cela dans le dialogue.

Ces choses que j'ai promis de faire, je les ferai. Et priez pour moi, moi je prie pour vous. Allons de l'avant. Notre vie est dédiée au Seigneur, à l'Église et aux gens qui souffrent tant et qui ont besoin de la caresse du Père, par votre intermédiaire ! Merci !

Je vous propose une chose : concluons avec notre Mère. Que chacune d'entre vous, dans sa propre langue, récite le *Je vous salue Marie*. Pour ma part, je prierai en espagnol.

[*Je vous salue Marie...*]

Après la bénédiction :

Et priez pour moi, pour que je puisse bien servir l'Église.